


	FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS LIBRES	PRÉREQUIS VALIDATION	
<p style="text-align: center;">CNP d'Addictologie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions présentielle de formation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à un congrès de niveau national ou international (label CNP) ○ Participation à une journée ou une demi-journée d'une association régionale reconnue (label CNP) ○ Participation à une action proposée par un ODPC** dans les orientations prioritaires ○ Formations universitaires présentielle type DU ou DIU (label CNP) • Actions non présentielle de formation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation en ligne ou e-learning (HAS ou label CNP) ○ Formations universitaires en ligne ou en e-learning de type DU ou DIU (label CNP) ○ Participation à une action proposée par un ODPC dans les orientations prioritaires • Enseignement (dont préparation actions formation [institutionnelles], enseignement 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire) (label CNP) • Réunion de revue bibliographique (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit clinique^{HAS} • Bilan de compétences^{HAS} • Chemin clinique^{HAS} • Patient traceur^{HAS} • RCP^{HAS} • Revue de pertinence des soins^{HAS} • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques^{HAS} • Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} • Participation régulière à des séances d'ETP ou élaboration programme ETP (label CNP) • Recherche (label CNP) : participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), publications dans des revues à comité de lecture, communications orales dans des congrès, reviewing • Responsabilité collective pour la spé, missions d'expertise (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans OP^{HAS} • TCS^{HAS} • Simulation en santé^{HAS} <p style="text-align: center;">** pour toutes les actions présentielle ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider 	<p>Réalisation d'au moins 3 actions différentes au choix du médecin sur la période triennale parmi les actions listées ci-dessus, dont au moins 2 actions individuelles délivrées par un ODPC et entrant dans le cadre de l'orientation prioritaire d'addictologie. Ce type de DPC est éligible à une indemnisation dans la limite des ressources de l'ANDPC.</p> <p>La 3ème action pourra être choisie parmi les autres méthodes.</p> <p>Parmi les 3 actions, le médecin devra choisir au moins une action cognitive ET une action réflexive OU un programme intégré.</p> <p>Les actions choisies ne pourront pas être identiques.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire^{HAS} • Encadrement professionnel^{HAS} (dont tutorat, MDS) • TCS^{HAS} 						
			<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins^{HAS} • Participation régulière aux séances de RMM^{HAS} 				
		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques en équipe^{HAS} • Simulation en santé^{HAS} 					

Parcours de développement professionnel continu (DPC) recommandé par le CNP d'addictologie

Le développement professionnel continu (DPC) répond à une obligation légale (ordonnance du 26 avril 1996, L 367.2) et déontologique (article 11 du CDM) pour tout médecin.

L'objectif est d'assurer une prise en charge du patient selon les données actuelles de la science médicale grâce au maintien des connaissances et des compétences des médecins. Il est donc demandé à chaque médecin d'assurer sa formation de façon continue et progressive, mais aussi par paliers en fonction d'évolutions technologiques, diagnostiques et thérapeutiques ou liées au transfert d'une technique.

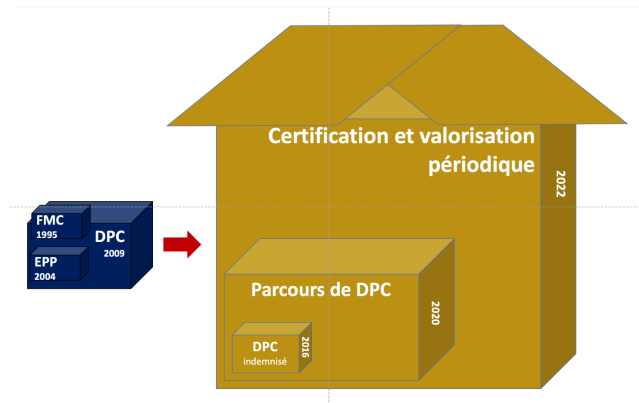
Selon la loi, tout professionnel doit satisfaire à une **obligation triennale de DPC**.

Trois modalités sont possibles pour satisfaire à cette obligation :

1. Suivre un parcours triennal construit à partir des recommandations du CNP de la spécialité (parcours de DPC) ;
2. S'engager dans une démarche d'accréditation¹ ;
3. S'engager dans un DPC individuel comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques ou de gestion des risques. La démarche doit intégrer au moins 2 de ces 3 actions et au moins une action entrant dans le cadre des orientations prioritaires².

La certification interviendra tous les 6 ans.

Schéma : comment chaque médecin peut construire sa « **Maison Qualité** ».



¹ L'accréditation pour les spécialités à risque est gérée par la Haute Autorité de Santé (HAS). L'engagement dans un programme d'accréditation des médecins et des équipes médicales sur une période de 4 ans permet de valider *de facto* l'obligation triennale de DPC. Cette démarche est donc indépendante du Parcours de DPC des CNP et des actions de gestion des risques de ces parcours.

² Il est fait référence ici au « DPC indemnisé », géré par l'Agence nationale du DPC (ANDPC). Ce DPC indemnisé comporte des actions de formation, d'analyse des pratiques ou de gestion des risques, répondant OBLIGATOIREMENT aux orientations prioritaires nationales (soit les OP définies par les CNP, soit les OP générales publiées par la DGOS du Ministère de la Santé). Ces actions doivent être portées par un ODPC enregistré auprès de l'ANDPC. Elles sont éligibles à une indemnisation du médecin qui réalise une telle action de DPC et à une rémunération de l'ODPC qui l'organise.

La présente recommandation s'applique à tous les médecins addictologues, quel que soit leur mode d'exercice.

Actions

Formation (actions cognitives)

- **Actions présentiellelles de formation³ :**

Participation à un congrès de niveau national ou international (label CNP)

Participation à une journée ou une demi-journée d'une association régionale reconnue (label CNP)

Participation à une action proposée par un ODPC dans les orientations prioritaires

Formations universitaires présentiellelles type DU ou DIU (label CNP)

- **Actions non présentiellelles de formation**

Formation en ligne ou e-learning (HAS ou label CNP)

Formations universitaires en ligne ou en e-learning de type DU ou DIU (label CNP)

Participation à une action proposée par un ODPC dans les orientations prioritaires

- **Enseignement** (dont préparation d'actions de formation [institutionnelles], enseignement 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire) (label CNP),

Encadrement professionnel (dont tutorat, MDS)

- **Réunion de revue bibliographique** (label CNP)

- **Recherche** (label CNP) : participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), publications dans des revues à comité de lecture, communications orales dans des congrès

- **Responsabilité collective** pour la discipline, missions d'expertise (label CNP)

Evaluation et amélioration des pratiques (actions réflexives)

- **Audit clinique**

- **Bilan de compétences**

- **Chemin clinique**

- **Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire**

- **Patient traceur**

- **Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données** (institutionnels)

- **Réunions de concertation pluridisciplinaire**

- **Revue de pertinence des soins**

- **Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques**

- **Participation à une action proposée par un ODPC dans les orientations prioritaires**

- **Participation régulière à des séances d'éducation thérapeutique du patient (ETP) ou élaboration programme ETP** (label CNP)

³ Statut HAS conditionné pour ces actions de formation au **respect des 2 premières étapes au moins** des 4 niveaux avec des modalités de mise en œuvre spécifiques et une ambition croissante :

1. évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants (questionnaire de satisfaction, entretien)

2. évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences (pré-tests et post-tests, exercices)

3. évaluation des comportements pratiques atteints (audit clinique, suivi d'indicateurs de processus)

4. évaluation des résultats cliniques obtenus auprès des patients (suivi d'indicateurs de résultats cliniques)

Gestion des risques (actions réflexives)

- **Gestion des risques en équipe**
- **Revue de mortalité et de morbidité**
- **Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins**
- **Déclaration et gestion d'événements porteurs de risque**

Programmes intégrés

- **Participation à un programme intégré** proposé par un ODPC dans les orientations prioritaires
- **Tests de concordance de scripts (TCS)**
- **Simulation en santé**

Actions libres

Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider l'action.

Validation

Réalisation d'au moins 3 actions différentes au choix du médecin sur la période triennale parmi les actions listées ci-dessus, dont au moins 2 actions individuelles délivrées par un ODPC et entrant dans le cadre de l'orientation prioritaire d'addictologie. Ce type de DPC est éligible à une indemnisation dans la limite des ressources de l'ANDPC.

La 3ème action pourra être choisie parmi les autres méthodes.

Parmi les 3 actions, le médecin devra choisir au moins une action cognitive ET une action réflexive OU un programme intégré.

Les actions choisies ne pourront pas être identiques.